

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription et du formulaire de prise en charge au titre de la formation professionnelle (s'il y a lieu).

Les documents sont à retourner à l'adresse suivante :

**Spectacle vivant en Bretagne**  
14 rue Guy Ropartz – BP 20415  
35704 RENNES Cedex 7

Une confirmation d'inscription vous sera adressée 3 semaines avant la journée.

La participation à la journée n'est possible qu'après réception de la confirmation d'inscription et du retour du contrat de formation signé.

**Tout programme commencé est dû en totalité**, sauf cas de force majeure constaté (certificat médical, attestation employeur,...).

**En cas d'abandon en cours de la journée** pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les droits d'inscription resteront intégralement dus à Spectacle vivant en Bretagne.

**Pour tout désistement, moins de 10 jours avant le début de la journée**, 50% du coût resteront dus à Spectacle vivant en Bretagne.

**Dans le cadre d'une prise en charge par un OPCA**, le coût des heures de formations non suivies sera facturé au participant.

Spectacle vivant en Bretagne se réserve le droit de reporter, voire d'annuler la journée si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### Modalités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue

Spectacle vivant en Bretagne étant un organisme de formation professionnelle continue, l'inscription peut être prise en charge à ce titre, selon les modalités propres à chaque statut (fonctionnaire ou contractuel territorial, salarié d'association, intermittent du spectacle, gérant...).

**Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à la charge du participant, mais peuvent être pris en charge, selon la réglementation propre à chaque employeur ou OPCA.**

**Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 37 34 58**

14 rue Guy Ropartz / BP 20415  
35704 Rennes Cedex 7  
T. 02 99 37 34 58 - F. : 02 99 37 37 62  
contact@svbretagne.fr

[www.spectacle-vivant-bretagne.fr](http://www.spectacle-vivant-bretagne.fr)

Spectacle  
vivant  
en  
Bretagne

## FORMATION

# Journée d'actualisation

*Formation sécurité pour l'obtention  
de la licence d'entrepreneur de spectacle*



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Saison 2010-2011

Spectacle  
vivant  
en  
Bretagne

## Renseignements

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone domicile ..... Portable .....

Mél personnel .....

Date de naissance .....

Fonction .....

Téléphone professionnel .....

Mél professionnel .....

Coordonnées de la structure qui vous emploie

.....

.....

**Coût : 50 € pris en charge par**

l'employeur ou OPCA

le stagiaire

Les défraiements restent à la charge du participant, mais peuvent être pris en charge, selon la réglementation propre à chaque organisme.

**Ne pas joindre de règlement lors de l'inscription. Vous recevrez une facture à l'issue de la formation par la Paierie Régionale de Bretagne.**

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

DATE ET SIGNATURE :

## Possibilités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue

Spectacle vivant en Bretagne est un organisme de formation professionnelle déclaré à la préfecture. Cette formation peut donc être prise en charge par votre employeur au titre de la formation professionnelle continue.

**Dans le cas d'une demande de prise en charge par l'employeur ou l'OPCA**

**Coordonnées de l'employeur ou de l'OPCA (AFDAS, UNIFORMATION,...)**

Nom .....

Adresse .....

.....

Téléphone ..... Fax .....

Nom du participant et fonction

.....

Coût : 50 €

**Ne pas joindre de règlement. Vous recevrez une facture à l'issue de la formation par la Paierie Régionale de Bretagne.**

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

DATE, SIGNATURE ET CACHET DE L'EMPLOYEUR (OBLIGATOIRE POUR UNE PRISE EN COMPTE DE L'INSCRIPTION)

**ATTENTION : Dans l'attente de l'accord de votre employeur ou de l'OPCA, faites-nous parvenir le plus rapidement possible une copie de votre demande.**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 art.27, nous vous informons que les données ci-dessus seront informatisées et que vous pourrez y accéder et les rectifier à tout moment. Si vous ne voulez pas qu'elles soient transmises à des tiers, signalez-le nous